

## RETOUR SUR CUSSAC

Vendredi 6 août 2004.

Avec deux amis, intéressés par l'histoire de l'ovni de Cussac, nous décidons de profiter de nos congés pour aller voir la configuration des lieux et creuser un peu dans le milieu de l'aviation la piste hélicoptère. Nous commençons par une visite à l'aérodrome de Saint-Flour Coltines. Nous y apprenons que l'aérodrome en dur avec bâtiment et aéroclub n'existe que depuis les années 82 (on nous dira 1972, à la mairie ...). Avant ce n'était qu'une piste en herbe datant de la dernière guerre. Le seul hélicoptère présent actuellement est un Hughes 500 à usage privé. Inutile de rechercher ici une trace d'un hélicoptère qui aurait pu y passer ou se poser en 1967... Nous obtenons confirmation que l'aérodrome d'Aurillac, le plus proche, est très ancien (l'aéroclub a 72 ans cette année !). Vers 16h30 nous prenons la route vers Cussac.



Nous arrivons à Cussac, vers 17h00. Nous sommes arrêtés 200m à 300m plus loin que le site d'atterrissage, près d'un carrefour, au bout de l'immense pré. Il est en fait séparé en deux parcelles.

La première, près de nous se termine en point de triangle au carrefour où nous sommes. La deuxième parcelle, un long rectangle très plat, apparemment, est celle du site. Certains détails topographiques ont un peu changé : le tumulus est un tas de cailloux désormais étalés.

Nous découvrons aussi une colline au loin. Vu de cet endroit, la fameuse haie d'arbres que je pensais de taille conséquente (6 à 10 m en 1967 dit F.Lagarde) est actuellement discrète, très clairsemée et, du côté route, un peu plus dense et constituée d'arbres au feuillage bien vert mais de forme anormale et d'une hauteur de 3 à 4mètres. Les troncs ne sont pas visible de cet endroit.

Il y a donc une petite déclivité de quelques mètres entre le fond du pré et la haie.

Nous constaterons qu'il y a bien, en contrebas de ce long pré plat, à une quarantaine de mètres avant la haie, une légère pente (de 2 à 3m dénivelé estimé).

Une fois garé près du virage qui succède à la haie, je prends conscience que des murets ont dû être enlevés dans le pré où étaient les enfants (pré 0,5m à 0,7m en contrebas de route) changeant la forme de la parcelle. La coloration de la végétation en montre encore la marque. Sur ce je prends des photos panoramiques diverses.



Le pré en avant de la haie (photo ci-dessous) porte lui aussi des traces de ces anciens murets de pierres qui le divisaient en parcelles plus petites.



Nous faisons quelques expériences photos, prises à 50 mètres de la haie, avec une silhouette noire placée derrière la haie (photo ci-dessous avec réponses en fin de texte).

**Ajout d'avril 2008 : la distance de 50m est celle relevée sur site en 2004 en suivant la route jusque la haie. Après vérification a posteriori (sur la base d'un plan métrique de P.Gross en 2008) la silhouette noire, derrière la haie, montrée sur la photo était à moins de 90m du photographe donc conforme à la distance ovni-témoin de 82m estimée par C.Poher (rapport GEPAN). Cette photo n'est en aucun cas une reconstitution visant à positionner les êtres ou l'ovni mais uniquement une expérience instructive de perception visuelle in situ. Voir la position, toujours imprécisable pour nous, de l'ovni (et des êtres) sur la 12eme photo. A ce sujet lire : <http://ufo-logic.xooit.com/t462-CUSSAC.htm?start=60> "**

Nous constatons que la configuration du terrain (plat puis pente montante) derrière la haie et la haie elle-même peuvent, selon l'endroit où l'on place la silhouette donner des impressions différentes et troublantes. Le cerveau se réfère soit aux piquets de pâture soit aux troncs, de hauteurs et diamètres différents, pour faire ses estimations. L'environnement n'est pas anodin.



Alors que nous papotons, du côté bord de route et muret des témoins, nous entendons un tracteur venir du fond d'un chemin agricole perpendiculaire à la route, au pied d'une colline proche.

La chance fait qu'il utilise le même chemin que l'agriculteur qui déposait du fumier dans son champ et qui croisa les témoins en pleurs.



Nous pouvons ainsi percevoir la teneur du bruit, sa durée, son intensité. Il remonte vers nous, arrive à la route (à 10m des anciens T-) pour entrer aussitôt dans le pré en vis à vis de nous (de l'autre côté de la route, côté devant de la haie), passant près des bacs à eau puis s'éloignant à 200 voire 300m en fond de cuvette de ce pré. Il restera là à travailler une dizaine de minutes avant de repartir, repassant près de nous plus tard pour aller vers le village.



Au moment où ce premier tracteur est au plus loin au bout de la cuvette et qu'il n'émet plus qu'un bruit doux et faible, nous entendons et voyons un autre tracteur, vert, déjà sorti de Cussac, qui vient vers nous avançant tranquillement sur la ligne droite, par la route.



Il passe à 3m du muret où jouaient les enfants en 1967, avec un vacarme digne d'un tracteur puis s'éloigne, disparaissant après le virage (voir photo ci-dessous). Nous apprécions l'intensité, le "tactactac" mêlé au ronronnement du moteur ainsi que sa durée non négligeable vu sa faible vitesse (Dommage, aucun de nous n'avait de magnéto fonctionnel pour l'occasion, une intéressante comparaison eut alors été possible...).

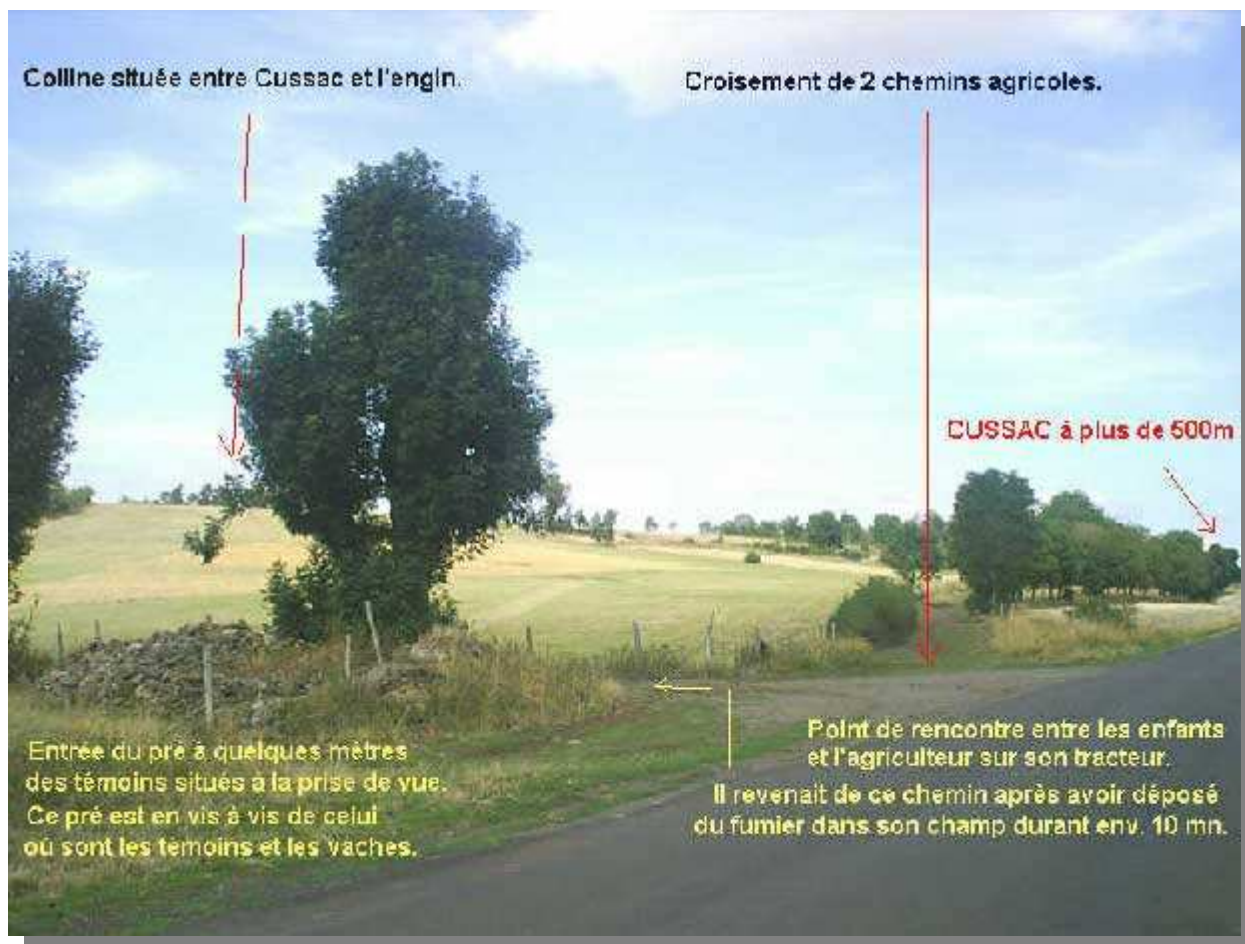


Nous en rediscutons, amusés par la fréquence : nous sommes là depuis 30 minutes environ, et nous en voyons 2 en moins de 10 minutes d'écart.

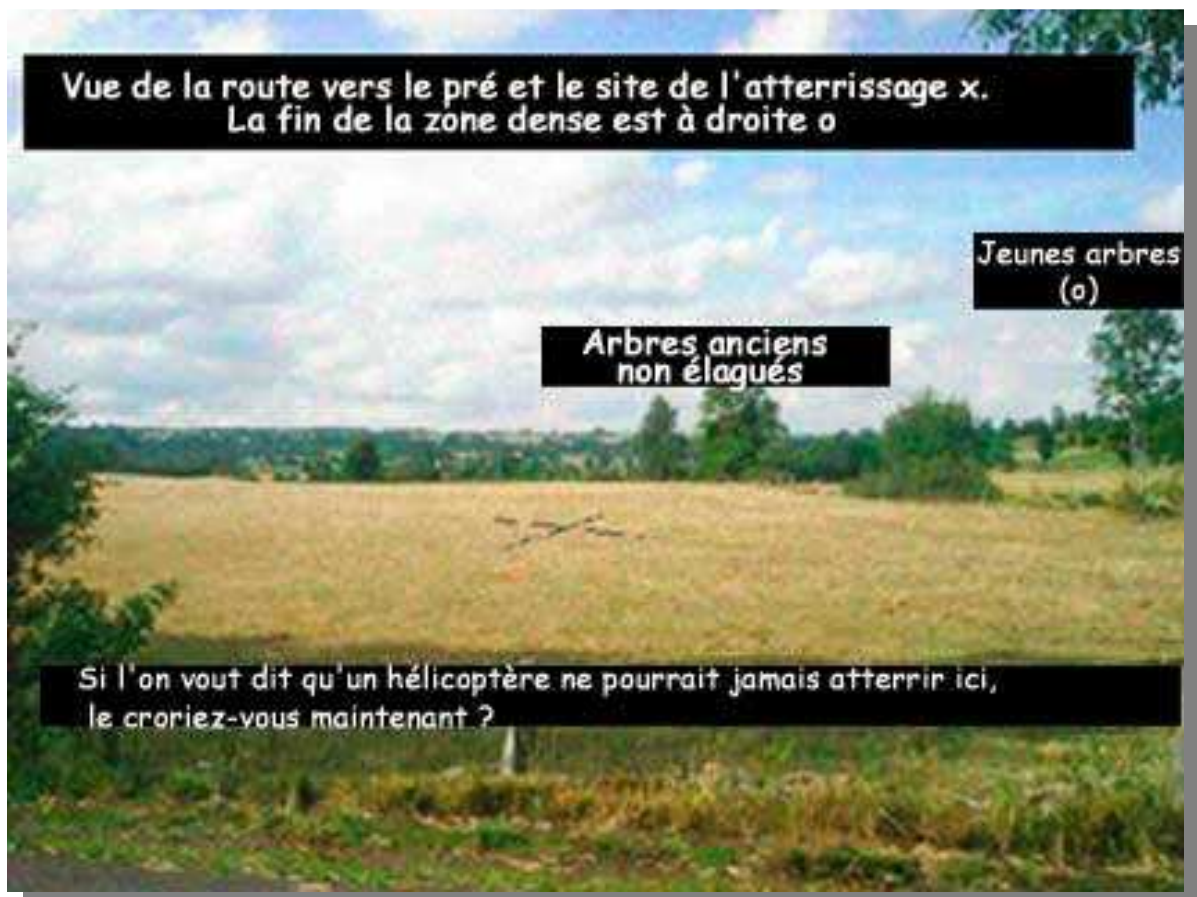
Il n'y en aura pas d'autres dans la demi-heure suivante. Pour ce qui est des voitures, je pense qu'il en passa plus d'une bonne dizaine en tout. Les enfants dirent qu'en 1967 une vingtaine de véhicules étaient passés entre 8h et 10h30.

Nous constatons que les témoins sont très près d'un "carrefour" de 2 chemins d'accès agricoles en plus de la route.

Il en existait peut-être un autre en 1967 (à gauche du tracteur sur la photo ci-dessus) en face de la haie...



Un des membres de l'équipe n'étant pas très chaud à l'idée qu'un tracteur ait un bruit ressemblant et couvrant celui d'un hélicoptère, nous en discutons. J'explique alors, qu'au vu du terrain, un hélicoptère aurait bien pu venir de derrière la colline proche, être entendu brièvement du côté village puis le bruit aurait été masqué par la colline quand il serait arrivé en direction du site. Là il aurait pu ne pas être entendu ni de cet agriculteur sur son tracteur, ni des enfants adossé au muret (donc ne regardant pas la bonne direction) si un tracteur passait à moins une trentaine de mètre d'eux. L'hélicoptère arriverait alors par le fond du pré (d'atterrissage) et choisirait le pré le plus grand, et sans muret à l'époque, pour atterrir sur une bande bien plate large de 40m près de la haie (ombrage et discrétion/camouflage).



D'autant qu'en face, il y a des arbres hauts, la route, une ligne EDF et plus loin, des vaches étaient aux pâtures dans de petites parcelles de prés, avec murets de pierres. Des sites peu adéquats pour se poser rapidement et tranquillement.

C'est alors que nous entendons un autre ronronnement faible et lointain.



Nous voyons surgir, juste là où je pointais quelques minutes avant mon doigt en développant mon hypothèse (« signe des cieux ? » me dira ensuite un des collègues en riant de l'anecdote savoureuse vécue sur place), un hélicoptère.

Il est au loin et vient de derrière la colline. Je saisis mon appareil et prend 3 photos. Il passe angulairement au dessus de la haie et du site d'atterrissage, en fond du pré (comme je le narraais fictivement)...



Dès l'apparition du bruit, je me suis mis à compter. Environ 45 secondes au maximum passent avant que le son devienne absolument inaudible, dans un environnement, à ces instants précis, sans aucun véhicule, ni tracteur (quelle malchance ! ) ni bovins beuglant (ils étaient à plus de 300m de l'autre côté de la route) ni chien aboyant comme en 1967 près des enfants. Il mit 25s maximum pour arriver dans l'axe du site ovni (photo 2) et 20s environ de là jusqu'à disparition du son.

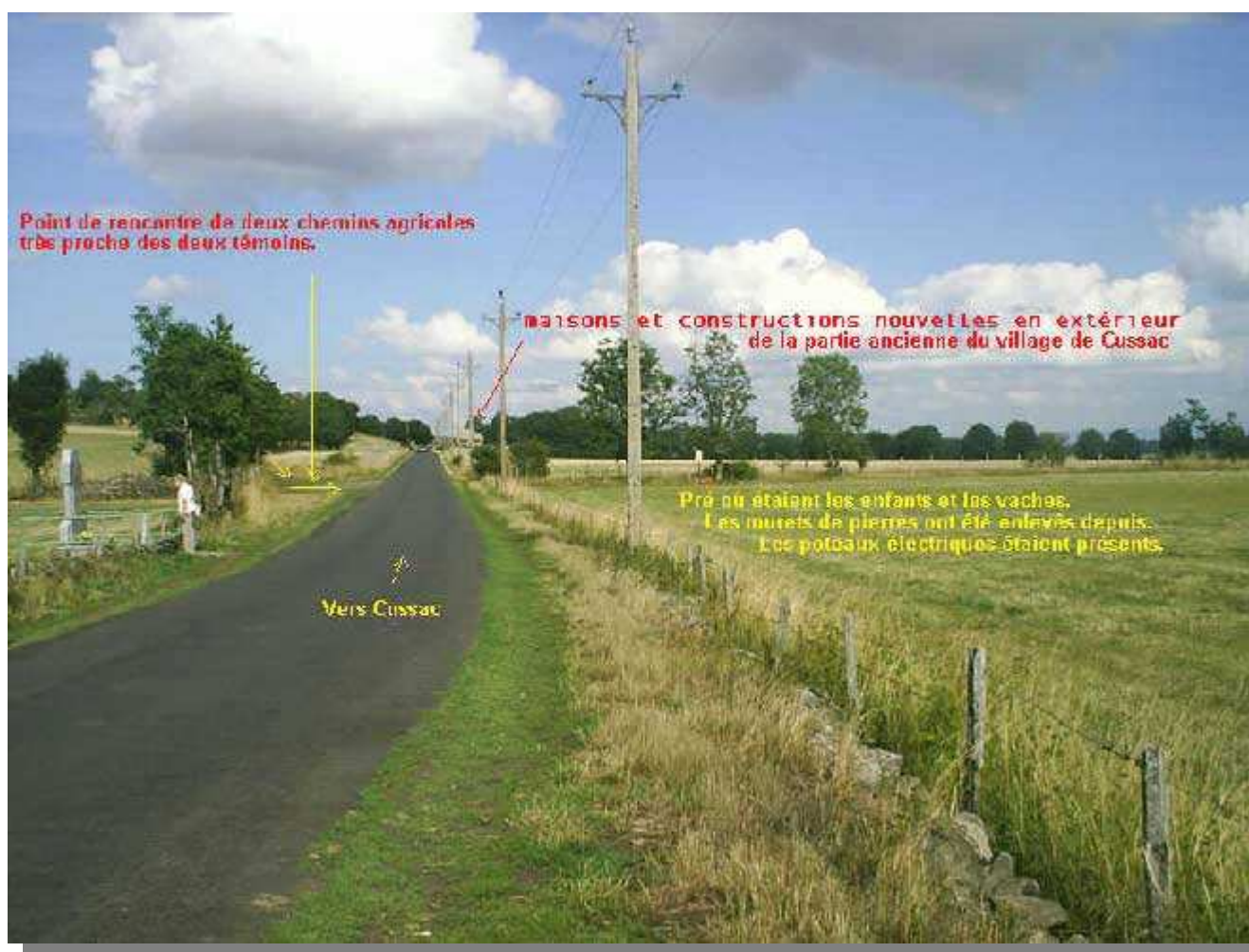
L'hélico filera sensiblement vers Aurillac, en passage basse altitude, a priori sous les 200m d'après mes amis. Ne l'ayant vu essentiellement que dans un l'œilleton d'un « pocket jetable», on me pardonnera j'espère, d'être aussi vague en estimation. Je n'ai même pas pu reconnaître le modèle à travers le viseur et mes équipiers n'y connaissent rien en hélicoptères. Nous avons le souvenir d'un appareil rouge avec un dessous blanc cassé (ou gris blanc, selon les témoins)... Bref un hélicoptère non identifié était passé au dessus du pré de Cussac, là devant nos yeux ébahis. Le lendemain à Aurillac personne ne connaissait cet appareil qui n'est semble-t-il pas celui de St Flour (bleu et gris)...



Nous constatons tous unanimes cette fois que le bruit (ronnement, sifflant peu, avec un "flaflafla" soufflant) n'est pas intense lors du passage de l'hélicoptère en fond de pré ni ne serait vraiment différenciable, s'il était concomitant, de celui d'un tracteur qui passerait ou travaillerait à proximité des témoins. Alors pour peu qu'il y en ait eu plusieurs sur le site en août 1967... Il est utile de rappeler ici qu'un autre agriculteur resté anonyme, qu'aucun enquêteur privé ou GEPAN n'a pu rencontrer. Il avait confirmé l'agitation des bêtes au père des enfants, maire de la commune.

Il était donc forcément non loin des enfants...

Nous examinons ensuite une tombe avec croix, mise en bord de route à la mémoire d'un jeune homme décédé lors d'un accident, en 1977.



Puis nous regardons la haie. Vu de loin comme de près, tout indique que les arbres qui la constituent ont été étêtés, élagués, ébranchés.



Des petits troncs sont coupés à moins d'un mètre du sol. Cette haie ne ressemble pas aux arbres de 6 à 10m de haut décrits par les enquêteurs d'époque, ni à la photo GEPA d'époque (plus de petites branches sur le bas des troncs).

Les arbres non élagués en bord de route et en prolongement de l'autre côté de la route ont bien, eux, de ce gabarit là, pour la même taille de tronc que ceux coupés. Cette haie a subi, apparemment, un éclaircissement plus récent, vu les deux branches coupées qui gisent non loin.



Une interrogation germe. Le GEPAN mesura, sur la base de ces arbres repères (évidents pour les témoins), des distances, tailles et hauteurs angulaires. Mais si les arbres étaient élagués en 1978, qu'elles en seraient les conséquences sur la fiabilité des estimations ? Entre des arbres deux fois plus grands, une silhouette ou une forme d'ovni semblerait-elle encore plus petite ? Imaginons que le rideau de feuillage soit bien plus important et plus haut en 1967 qu'en 1978 (6 à 10m, c'est le double de leur hauteur en 2004. Hauteur inconnue en 1978...). Les estimations de la hauteur angulaire de l'objet lors de sa disparition, probablement basées sur les cimes, seraient-elles faussées d'autant ? Questions en suspens.

Vers 18h00, un conducteur en 4x4 passe alors, en jetant un œil sur trois curieux et un numéro d'immatriculation qui n'est pas du Cantal. Peu de temps après, il revient, s'arrête et nous interpelle, demandant ce que nous faisons là et ce qu'on veut à ses terres (il expliquera plus tard qu'il a un contentieux en cours). Un collègue lui dit que nous examinons le site d'un atterrissage d'ovni en 1967. Et là l'homme réplique alors qu'il connaît bien l'histoire et même le témoin (ce qu'il nous prouvera ...). L'agriculteur nous dit, spontanément, se faisant l'échos des avis du village que c'était un enfant intelligent, dans un bled agricole, qui aurait pu inventer pour se faire remarquer mais qu'il a aussi peut-être réellement vu quelque chose ... qui viendrait d'ailleurs. Il nous dit que, globalement, il ne fut pas cru dans le village (chose connue dès l'enquête de Pinvidic et Méheust). Puis nous papotons sur des histoires agricoles locales. A cette occasion, il confirmera que les murets ont bien été enlevés. Vers 18 heures 30, nous rentrons nous reposer. Un regret, voire une bourde, nous oublions de lui faire préciser la hauteur de la haie en 1967 et la date de son élagage...

Le lendemain, à deux cette fois, nous partons vers Aurillac direction l'aérodrome. Là un pilote nous accueille et nous relate une observation ovni (qu'il a identifiée) : un point rouge devant lui, apparemment pas loin, vu alors il partait de Paris en vol vers Aurillac. Mais le point semble rester à distance ! Vingt minutes après sa disparition, un autre, vert cette fois, apparaît et dure aussi ! Puis plus rien. Perplexité et interrogations, jusqu'à ce qu'il apprenne ensuite que c'était des fusées (un signal militaire) avec parachute, larguée ou tirée au dessus du Camp militaire de la Courtines, un site en altitude. Ce qui positionnait réellement l'ovni qu'il pensait proche à plus de 300km devant lui... Bref, il nous dit, sans que nous le poussions à un quelconque avis, que même les pilotes peuvent être victimes d'illusions (nous opinons du chef ;-). Il nous relate ensuite l'histoire d'un ami qui faisait une descente d'approche de nuit en avion alors allait en direction d'un stade de foot où étaient présents certains camarades du pilote. Ses camarades, comme d'autres spectateurs crurent, avec le phare d'atterrissage, avoir vu un ovni foncer sur eux et le racontèrent au pilote...de l'ovni.

Notre interlocuteur, très aimablement, fit venir de St-Flour une mémoire vivante du Club (81 ans, brevet pilote avion en 54) .

Nous sommes « aux anges ». Mais ce brave homme, dès nos premières questions sur l'existence d'hélico au club dans les années 60-70, nous fait comprendre que lui c'est l'avion avec un grand A qui le passionne et surtout le vécu du Club. Il nous narre des anecdotes anciennes et les projet de fabrication d'autogyre en cours. Nous comprendrons alors que les pilotes avions et hélico, ce n'est pas le vraiment le même monde ; qu'il n'y a, apparemment, pas eu d'hélicos basés à Aurillac dans le passé connu de ce sympathique monsieur; qu'une cuve à carburant est disponible sur l'aérodrome et que des hélicoptères (y compris militaires durant un meeting) s'y sont déjà ravitaillés; que la législation d'antan était moins drastique et que les pilotes étaient plus casse-cous, voire casse-tout (ce dont nous ne doutions pas).

L'information la plus intéressante pour nous fut celle-ci: un instructeur pilote est un homme qui devient de plus en plus rare. Pour en trouver, ceux qui désirent une formation passent des annonces dans des revues aéronautiques. Certains instructeurs se déplaçaient et proposaient des stages intensifs à ceux qui voulaient passer leur brevet/licence en 1 mois, souvent durant les vacances d'été.

*Mais ... le 29 août, c'est fin août... Fin de formation ? Avec les exercices de vol en hélicoptère les plus difficiles pour la terminer ? Comme l'atterrissage en campagne, avec ou sans exercice d'autorotation ? Cet exercice consiste à savoir se poser d'urgence, là où l'on peut, moteur ou turbine coupée (ou découplée du rotor), uniquement avec la portance des pales en rotation. L'autorotation peut se faire avec ou sans virage latéral. C'est une « acrobatie » que tout pilote, après de nombreux exercices, devra maîtriser obligatoirement pour obtenir sa licence de pilote privé ou professionnel.*

Evidemment, voilà une hypothèse de plus qui n'a jamais été vérifiée.

**Un hélicoptère Alouette avec un pilote instructeur (peut être un ancien militaire ?), son élève pilote (probablement de la région et en fin de formation), et trois accompagnants (amis pilotes ou membres de la famille) se sont-ils posés en campagne à Cussac un 29 août 1967 à l'occasion d'un simple exercice d'atterrissage en campagne ?**

Les instructeurs pilotes en 1967 doivent encore être archivés... Et ceux qui obtinrent leur licence de pilote privé ou professionnel en août, septembre ou octobre 1967 aussi...

Il existe probablement des traces de ces quelques personnages hypothétiques dans les archives de district aéronautique ou de la DGAC. Quoiqu'il en soit, en attendant que des personnes, du milieu ufologique et/ou aéronautique ayant les moyens de vérifier le fasse, nous ne pouvons que souhaiter un joyeux anniversaire à l'ovni de Cussac.



Eric Maillot, le 29 août 2004.

\*Réponses :

- Distance derrière la haie, entre 10 et 15 mètres.

- Hauteur de la silhouette : c'est un ami dont la taille est 1,88 mètres. La haie, et la configuration du terrain derrière, créent une impression de proximité ou de taille réduite selon l'endroit de la haie où se situe la personne et selon la position de l'observateur. Nous ne sommes pas descendus en contrebas du pré des enfants pour ces prises de vues faites de la route, à hauteur d'adulte.

- Proportion silhouette : Il n'y a pas d'herbe mais ses jambes paraissent tout de même plus courtes à cause de très faibles dénivelés localisés (de l'ordre du décimètres sur quelques mètres) qui peuvent expliquer cette illusion. L'anorak (tissu synthétique noir brillant) que l'ami portait lui donnait une ressemblance étonnante avec ce qui fut décrit par les enfants. Très peu de détails sont perceptibles à 50m (alors à 70 ou 80m...) mais nos yeux ne sont pas aussi performants que ceux d'enfants.

Hauteur de la silhouette : c'est un ami dont la taille est 1,88 mètres. (ajout avril 2008 : les êtres ne mesuraient que 1,1m selon les témoins). La haie, et la configuration du terrain derrière, créent une impression de proximité ou de taille réduite selon l'endroit de la haie où se situe la personne et selon la position de l'observateur. Nous ne sommes pas descendu en contrebas du pré des enfants pour ces prises de vues faites de la route, à hauteur d'adulte.

Extrait des discussions sur le forum Ufo-logic (avril 2008)

**David Rossoni :**

### **L'art et la manière de manipuler les données et les gens, par Patrick Gross**

Sur son site, Patrick Gross, qui a dû décidément mal digérer ces derniers jours, repart à la charge contre les ufosceptiques qui ont écrit "les OVNI du CNES". Sous prétexte d'une simple "Questions de mesures - point 1." (<http://ufologie.net/indexf.htm>) qu'il prend soin de présenter comme non polémique, il tente ni plus ni moins de nous faire passer pour des incompetents, en ressortant une énième fois de la naphtaline le cas de Cussac, doudou préféré des ufologues français.

Patrick Gross commence par extraire une des photos de cette page :

<http://francine.cordier.club.fr/pages/pagecussac.htm>, publiée en août 2004. Il s'agit d'un bref compte-rendu de notre visite du lieu d'observation, avec donc diverses photos pour aider l'internaute à visualiser les lieux. Gross présente l'une d'entre elles, que nous utilisons simplement pour faire passer un petit test aux lecteurs, comme en quelque sorte notre théorie concernant la position des "nains noirs" observés. Il a alors beau jeu d'affirmer que « Le positionnement du personnage par Eric Maillot n'est justifié en rien. On se sait pas si l'intention est réellement de positionner les choses ou juste de montrer des images. » Et d'en déduire que le GEPAN a lui bien travaillé. Ben voyons...



Une petite mise au point sur la photo nommée par Gross "Eric Maillot, 2004" s'impose donc :

En août 2004, aucune image connue et accessible n'indiquait l'emplacement allégué de la sphère et des personnages par rapport à la rangée d'arbres... Tout simplement. Et vraisemblablement aucun ufologue ne la connaîtrait (ou penserait la connaître) encore aujourd'hui si nous n'avions pas personnellement retrouvé aux Archives départementales de la Haute-Garonne, à l'automne 2004 seulement, l'article de M. de Saint-Etienne et que Gregory Gutierrez n'avait permis l'accès à tous du rapport original du GEPAN, en mars 2005. Bref, Gross utilise contre nous nos propres trouvailles !

Lorsque nous avons visité le site, Claude Poher venait de mettre en ligne le mois précédent certaines données qu'il disait directement puisées dans le rapport de 1978 : il donnait une haie distante de 80 m des observateurs, des personnages « à 80 à 82 m » mais aussi un écart entre ces derniers et la haie censément de 8 à 10 mètres, ce qui logiquement les repoussaient à 90 m environ... Difficile de se positionner précisément avec de telles données...

Par conséquent, sans information fiable sur le positionnement (supposément) correct, notre but s'est alors simplement réduit à voir l'effet visuel produit par un homme (d'une taille en l'occurrence nettement supérieure à la moyenne) placé derrière cette haie et en particulier s'il était possible à un observateur d'estimer correctement la distance personnage/haie. Un de nous s'est pour cela placé successivement à divers endroits par rapport à la route et par rapport à la haie.

L'expérimentateur s'est d'abord placé à une trentaine de mètres de la route, comme rapporté par Claude Poher,

mais, en août, à cause des branches et du feuillage d'avant-plan, sa silhouette disparaissait quasiment de la vue... Un premier déplacement n'a pas suffi (voir photo cliquable ci-dessous : la silhouette se distingue faiblement au milieu de l'image). Pour qu'il apparaisse en entier, il a fallu le faire glisser nettement vers la droite de la photo,

dans une trouée (et que le photographe recule également)...

Si notre « nain noir » y est donc sensiblement décalé par rapport à la position « officielle », la photo mise en ligne présente l'intérêt, d'une part, de montrer l'aspect de la haie au mois d'août (les photos du GEPAN, réalisées à la mauvaise saison, montrant des arbres maigres dépourvus de feuilles qui donnent une mauvaise idée des conditions réelles d'observation des deux enfants) et, d'autre part, d'aider à faire comprendre la difficulté à estimer la taille d'une silhouette et la distance la séparant de la haie en question (objet de nos questions aux lecteurs). Rien de plus et rien de moins...

Dans l'ouvrage « Les OVNI du CNES », nous considérons et discutons uniquement des emplacements désignés respectivement par M. de Saint-Etienne puis par le GEPAN, ce qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté. Bref, encore un mauvais procès.

Conclusion : Patrick Gross détourne une image de l'usage que l'on en fait pour s'en servir comme une arme pour nous nuire. La question qu'il dit à l'origine de son texte, à savoir « Par rapport à la rangée d'arbres, ou haie, derrière laquelle se seraient situés l'objet et les personnages rapportés par les deux enfants, au niveau de quels arbres se seraient-ils situés vus par les témoins, selon diverses versions données de l'affaire? », nous y avons déjà répondu il y a 1 an, avec la version en ligne des "OVNI du CNES" (les sources qu'il cite, c'est nous qui en sommes à l'origine, pas lui). Gross n'apporte rien de plus à ce niveau. Preuve supplémentaire que son seul objectif est d'essayer de « casser du sceptique ».

### **Eric Deguillaume :**

A propos de « Cussac : Questions de mesure, suite » sur le site de Patrick Gross (<http://ufologie.net/ufology/cussac-02f.htm> )

1) Ce que Patrick Gross nomme ici un simple "schéma page 25" est en fait, clairement et sans ambiguïté aucune (sauf pour lui), un plan métrique du site avec échelle et nord géographique. Tout le monde peut le vérifier à la source (le rapport a été mis sur Internet par le journaliste G. Gutierrez)...

2) On retrouve aisément sur ce plan la mesure CE = 30 m donnée ailleurs dans l'enquête. Elle va du centre de l'ovni (!), selon la version du garçon, au bord de la route. Or cette route est bien courbe et non rectiligne. Chose que tout un chacun (sauf le GEPAN) peut voir sur site, sur carte et sur cadastre (dont nous avons copie), ainsi qu'en vue aérienne (voir photo plus bas).

3) Ce plan du GEPAN (et non ce schéma illustratif !) représente la taille de l'ovni selon les 2 enfants, ceci au mètre près ! C'est donc un plan de précision +/- 1 m (mais *qui ignore donc l'influence de la courbe du virage sur la position métrique du centre de l'ovni* pour chaque enfant *par rapport à cette route*, distance dite CE=30m). Soit cette précision du plan est cohérente avec celle des mesures connues, soit elle est incohérente et illusoire, ce que nous affirmons.

4) L'erreur de précision qui en résulte, nulle selon Patrick Gross, est en réalité nettement supérieure à la taille de l'ovni allégué, mesuré entre 3 et 5 m, et même quasi équivalente à la distance ovni-haie donnée par le GEPAN ! Le positionnement de l'ovni en est donc bien affecté : sur un plan métrique exact, il devrait être repoussé vers le nord (de 4 à 8 m) pour être réellement à 30 m du bord de la route en courbe (en mesure parallèle à la haie comme le GEPAN l'indique). Il en est de même pour la trace alléguée plus décalée encore par la courbure.

5) Or, si l'on corrige et repousse la trace vers le nord sur ce plan, les axes de visée mesurés (aussi respectés sur le plan de la p. 25, ce qui confirme que le GEPAN ne le considère pas comme un simple schéma) en deviennent alors faux (ou incohérents par rapport aux relevés mesurés au théodolite par le GEPAN). Il faudrait alors déplacer les témoins pour essayer de le re-re-corriger... Doit-on en déduire que le GEPAN ne savait plus où étaient placés exactement ses témoins lors de ses mesures au théodolite en 1978 ? L'espacement entre les témoins eux-mêmes et les témoins et la haie respecte pourtant les mesures indiquées dans le rapport...

Ceci prouve qu'au moins une des mesures du GEPAN concernant la position de l'ovni est fautive ou incohérente avec les autres, contrairement à ce que cherche à nier Patrick Gross.

6) Patrick Gross n'a pas compris que le cercle en pointillé de quasi 10m (trace alléguée par le gendarme, représentée sur le plan en page 25) ne représente pas la trace de "4 à 5 m" de diamètre mais juste une zone possible où cette trace aurait pu s'inclure. Le GEPAN a en effet ici essayé maladroitement de tenir compte de l'imprécision des informations données par le gendarme à + ou -10 m ("20 à 30 m de la route"). Ceci les sceptiques que nous sommes l'avaient eux compris... Pas Patrick Gross, qui croit à une erreur d'échelle et use

comme le GEPAN *d'un seul rond rouge* pour situer avec *précision* sur une image aérienne cette zone de trace alléguée imprécise. Chose absurde... au vu des données GEPAN : il eut fallu au moins deux points de 4-5m de diamètre (un à 20 m l'autre à 30 m de la route) pour illustrer et respecter les données GEPAN-gendarme... La représentation idéale de cette zone floue étant une bande de 10m de long sur 5m de large, parallèle à 20m de la haie ! Bref, Patrick Gross demeure aveugle aux erreurs et imprécisions réelles mais commet sur son site la même erreur de représentation que le GEPAN.

7) L'argument de forme de Patrick Gross est que l'illusion d'un virage net est tellement évidente que le GEPAN n'aurait pas jugé bon de représenter ce virage bien réel sur aucun de ses schémas et plans... Sur le fond, ce virage n'aurait selon lui de toute façon aucune influence sur le report de la position de la trace (rien moins !)... Tout ceci relève de la rhétorique, preuve plus bas avec une photo aérienne.

La photo ci-dessous montre le virage vu cette fois dans le sens inverse (l'amorce de la haie est visible sur le côté gauche de l'image) : appréciez bien l'illusion d'optique persistante qui fait encore voir aux sceptiques un virage net là où, selon le GEPAN et Patrick Gross, la route est soit rectiligne ou soit en virage négligeable...



8) Les sceptiques que nous sommes savent différencier un schéma, un croquis et un plan métrique à l'échelle (voir « les OVNI du CNES »), et à quoi chacun est censé servir, contrairement à ce qu'insinue Patrick Gross dans son texte. En revanche, le concernant, on peut avoir quelques doutes (cf 1/, 2/ ,3/)...

9) Sur une vue aérienne de qualité correcte (non pixélisée à outrance comme celle proposée par P. Gross !) nous avons situé (au mieux et pour l'échelle choisie) :





NB : sur cette photo, chaque rond a un diamètre d'approximativement 4 m (équivalent à celui de l'ovni allégué).

- Ronds noirs : la trace au sol alléguée par le gendarme, placée respectivement à 20 m puis à 30 m (ce que n'ont fait ni le GEPAN ni Patrick Gross !) de la route.
- Rond bleu : l'ovni situé par le garçon et mis à 30 m de la route en ignorant le virage (route parfaitement rectiligne comme la représente le GEPAN). Le rose est la position donnée par sa sœur, telle que sur le plan GEPAN.
- Rond rouge : l'ovni situé par le garçon mais cette fois correctement placé en tenant compte du virage et à 30 m du bord de route comme le GEPAN dit l'avoir mesuré. Il est évident que l'angle de visée au théodolite changerait dans ce cas, de même que la distance ovni-haie-témoin.
- Trait vert épais : la haie telle que sur le plan GEPAN.
- Trait bleu épais : la route tel que sur le plan GEPAN.
- Trait violet épais : premier angle de 10° du virage *commençant peu après la stèle* (points violets sur axe bleu).
- Trait violet fin : deuxième *angle du virage de 24°* par rapport à la ligne droite du village.
- Point jaune : position du photographe pour la vue/photo du virage qui vous est présentée plus haut.
- Cercle noir : taille de l'erreur induite sur la position de la trace suite à l'absence du virage sur le plan GEPAN. Espérons que Patrick Gross n'y verra pas encore une illusion d'optique ou une absence d'écart de position. Il soutient en effet depuis 2004 et sur son site encore en 2008 que rien n'est incohérent dans cette enquête du GEPAN !
- Traits rouges : longueur 30 m du bord de la route vers le site ovni et trace alléguée.

**Lançons un nouveau petit défi à Patrick Gross** : sur les bases de cette enquête du GEPAN, qu'il soutient limpide et cohérente dans les données, qu'il place donc de façon précise et cohérente, sur cette vue aérienne qui montre le virage, les témoins et l'ovni, tout en respectant les diverses mesures données dans le rapport du GEPAN\* (relevés métriques + angles relevés au théodolite) avec une marge d'erreur de +/-1m.\*\*

Toute autre personne qui réussira ce défi se verra gratifié de la plus haute considération des auteurs. Eric Maillot offre même une bouteille de champagne au gagnant, prix auquel Eric Déguillaume ajoute un ballotin de chocolats lyonnais "coussins".

\* Nous ne lui demandons même pas de respecter aussi les autres données recueillies lors des enquêtes antérieures à celles du GEPAN (GEPA, LDLN, Hebdo Toulouse, Presse)

\*\* Le rayon de l'ovni oscillant entre 1,5 m et 2,5 m et la taille estimée des êtres étant d'environ 1,1 m.

P.S : Notez dans le coin supérieur gauche de la vue aérienne, une autre banale trace circulaire dans l'herbe...

### **Eric Maillot :**

Une précision importante s'impose. Au point 9/ ci-dessus Cortex présente un plan qui situe l'ovni et la trace alléguée .

Ce plan nous ne le cautionnons pas (ce n'est pas le plan que nous ferions pour situer l'ovni), il nous sert uniquement à montrer l'incohérence des données que d'autres prétendent limpides... Nous avons d'ailleurs dénoncé dans notre livre la méthodologie et la fiabilité illusoire des "mesures" GEPAN portées sur ce plan/image aérienne !

Ceci étant précisé pour éviter que Patrick Gross ne fasse une énième page de critique sans fondement sur ce document sceptique 9/.

Si nous devons faire un plan de l'endroit où était l'ovni nous opterions pour une zone de 40m sur 40m située juste derrière la haie que nous légènderions ainsi "zone où l'on suppose au vu des différentes sources que l'ovni allégué s'est posé". Nous ferions aussi une bande de 40m de long et 10m de haut collée au muret légèndée ainsi "zone où l'on suppose au vu des différentes sources que se trouvaient les témoins". Là il n'y aurait alors aucune tromperie sur ce que l'on sait réellement dans cette affaire de Cussac.

Preuve que, bien plus que certains, nous doutons de bien des données ou "mesures" issues des diverses enquêtes.

### **Eric Maillot :**

A l'adresse suivante,

<http://ufologie.net/ufology/cussac-03f.htm>

Patrick Gross propose un plan du site de Cussac qu'il estime respectueux des données GEPAN. Va-t-il boire le champagne et déguster des chocolats à notre santé, avec notre admiration en sus ?

Le lecteur qui méconnaît le dossier GEPAN pourrait le croire à première vue. Pourtant, son plan est faux.

Il ne tient pas compte d'une donnée/mesure qui situe la position de l'ovni : la visée théodolite. **Le GEPAN indique que le garçon positionne le centre de la trace au 288° N géographique.**

Patrick Gross aboutit a un axe de visée sur son plan qui est au... 295°N geo ! Il positionne donc l'ovni 12m plus au nord que le témoin dans le rapport GEPAN !!! ... et prétend respecter les données GEPAN.

Donc Patrick Gross ne tient pas compte des données GEPAN relatives à la localisation de la trace et au final démontre implicitement qu'une de ces données GEPAN est erronée ou/et que le virage oublié induit des incohérences dans les mesures : *2 choses qu'il nie pourtant à longueur de pages sur son site web pour ne pas avoir à donner raison à 3 sceptiques !*). Voir <http://www.ufologie.net/ufology/cussac-02f.htm>

On notera aussi sur le plan de P.Gross :

1/ Que le témoin garçon seul est pris en compte. Il y a eut des mesures de position faites pour les 2 témoins...Il n'y en aurait plus qu'un seul à Cussac ?

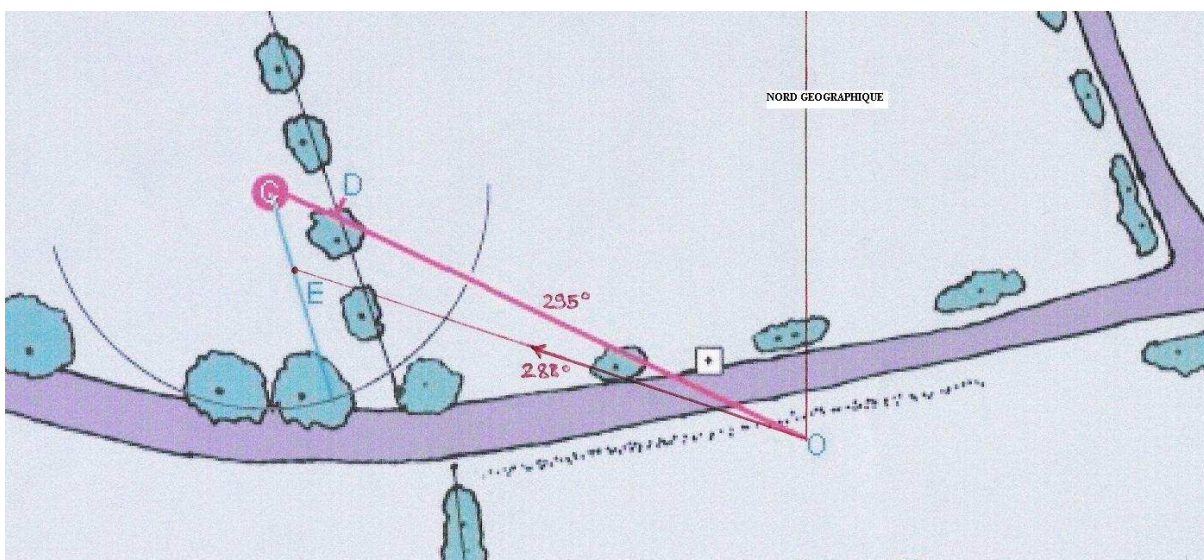
2/ Que le garçon était sur le muret (point de repère précis). Le situer ailleurs en arrière du muret revient à rendre encore plus imprécise sa position propre (à on ne sait quelle distance en recul du muret). Le GEPAN commet d'ailleurs aussi l'erreur de positionner l' adulte (dit le "garçon") en recul du muret en 1978 (voir la photo du rapport GEPAN qui le prouve sans que Patrick Gross ne s'en rende compte). Le plan GEPAN page 25 le place pourtant sur le muret (situé entre 1,5-2m du bord de route) !

3/ Que la trace telle que positionnée sur le plan GEPAN page 25 n'est pas reportée sur le plan de Patrick Gross. S'il l'insérait dans son plan (essayez !), il serait trop visible de tous qu'il n'a pas placé l'ovni là où le GEPAN le place (plan p.25) donc que les données GEPAN ne sont pas si limpides que P.Gross l'affirme. Ceci prouverait que les données GEPAN ne sont pas cohérentes ou que le virage absent rend le plan GEPAN faux; autant donc éviter de montrer à ses lecteurs que les sceptiques (que P.Gross veut épingler et ternir gratuitement) ont raison...

Patrick Gross indique :

"Il a été affirmé publiquement en avril 2008 par un auteur "sceptique" que je suis incapable de réaliser un plan d'où se trouve l'objet allégué vu par les témoins à partir des mesures indiquées par l'enquête du GEPAN. En suis-je réellement incapable?"

A vous de juger sur cet extrait du plan de Patrick Gross où nous insérons la visée au 288° donnée par le GEPAN !



Patrick Gross refusera très probablement d'admettre humblement son erreur\*\* (donc de nous donner raison !) et referra probablement un nouveau plan qui ne sera qu'une "illusion" trompeuse pour ses lecteurs (ce qui nécessitera qu'il joue alors un peu avec le fond de carte, un peu sur la précision du trait, un peu sur le nord geo, un peu sur les données du rapport voire en omette une ou deux !). Nous doutons en revanche qu'il y insère un jour la position comparative de l'ovni selon la page 25 du plan GEPAN ...

A suivre ?

\*\*P.S : il refuse déjà, en privé, d'admettre que l'expérience visuelle avec David Rossoni derrière la haie montrée sur le site CNEGU **n'a jamais été présentée par nous comme étant une reconstitution de position de**

**L'ovni ou des êtres** ce qu'il fait pourtant croire de manière mensongère à ses lecteurs. Il refuse aussi de tenir compte des informations qui lui ont été transmises (reprenant pour partie celles du post de DAR du 23/04) pour rectifier sa page web <http://www.ufologie.net/ufology/cussac-01f.htm> et fait comme s'il n'avait pas eu de réaction (voir en bas de sa page web) ce jour encore. (26/04/08)

**David Rossoni :**

### **L'art et la manière de manipuler les données et les gens, par Patrick Gross – un petit bilan**

I) Premier constat, essentiel : Patrick Gross a totalement échoué à montrer une quelconque erreur de notre part dans le chapitre du livre « Les OVNI du CNES » consacré au cas de Cussac.

La seule chose qu'il y prétendait fautive s'est en effet révélée être une grossière erreur... de sa part : alors qu'il soutenait qu'« il n'y a aucune incohérence que ce soit résultant d'une négligence de virage entre aucunes mesures, reportée ou non » dans l'enquête réalisée par le GEPAN, le plan qu'il se targuait d'avoir (enfin) réalisé pour le prouver a montré exactement le contraire ! Gross y a en effet lui-même commis une erreur de 12 mètres sur la position de l'ovni allégué, conséquence justement de cette « négligence de virage » par le Gepan (voir post de Marcassite ci-dessus) !

Nos constats et arguments critiques restent ainsi tous intacts à ce jour. Ils en sortent même encore renforcés, s'il en était vraiment besoin.

II) Deuxième constat : comme prévu, au lieu de reconnaître ses erreurs (pas d'incohérence sur les plans fournis par le Gepan, virage négligeable, etc.), Patrick Gross a pondu une nouvelle page web (<http://ufologie.net/ufology/cussac-01bf.htm>) pour lancer d'autres leurres polémiques (le connaissant, il fera ça ad nauseam, jusqu'à ce qu'on se lasse de lui répondre, pour donner l'impression à ses lecteurs d'avoir eu le dernier mot : technique du « ni vu ni connu, je t'embrouille »)...

Pour cela, il revient encore sur la même photo 3 (illustrant la page web du Cnegu d'août 2004 et bien distincte donc du livre « Les OVNI du CNES ») qui résumait notre visite du lieu d'observation. Celle-ci donnait une idée de l'effet visuel produit par un homme de grande taille situé derrière la haie.

Voyons ce qu'il nous reproche encore à ce sujet :

« David Rossoni affirme donc que lors de sa visite du site, « aucune image connue et accessible n'indiquait l'emplacement allégué de la sphère et des personnages par rapport à la rangée d'arbres. »

Si Patrick Gross connaît une image qui aurait été exploitable pour se positionner précisément sur les lieux en été 2004, il ne nous l'a toujours pas indiqué...

La photo de M. de Saint-Etienne (1968), qui représente les personnages derrière la haie telle qu'elle pouvait peu ou prou apparaître lors de l'observation, était alors ignorée de tous (elle a été redécouverte par nous-mêmes quelques mois plus tard, à l'automne 2004, ainsi que déjà dit).

A cette époque, Poher avait juste placé dans son article web une reproduction N & B de très basse qualité d'une photo montrant les points visés entre des arbres dénudés en 1978. Je ne pouvais l'utiliser pour me placer avec précision (voir I). P. Gross aurait-il apprécié que nous nous basions sur des données que nous contestions et fassions une reconstitution (ce que nous n'avons pas cherché à faire !) que nous savions d'avance fautive ?... Gross aurait eu alors beau jeu de nous critiquer ensuite ! Quelle belle logique que la sienne que de nous reprocher d'avoir été cohérents avec nous-mêmes. Vouloir positionner précisément l'ovni et les êtres allégués à partir des données Gepan nous est toujours apparu comme une prétention parfaitement vaine.

III) « C'est encore une erreur de méthodologie. Ce n'est pas parce qu'un emplacement effectif n'est plus utilisable que cela rend excusable de faire une reconstitution prétendument « éclairante » sur le cas avec une indication de distance qui devient trompeuse. »

La distance témoin/personnages sur notre photo (moins de 90 m) n'est en rien « trompeuse » puisqu'elle respecte la distance donnée en juillet 2004 par Claude Poher à ce sujet. La « silhouette » que nous avons utilisée (1,88 m) dépasse largement la hauteur alléguée des êtres (1,10 m). Elle est de plus montrée ici dans des conditions d'observation quasi idéales, sans branches en avant-plan à cet endroit et sans reflets solaires dans les yeux (contrairement aux deux enfants lorsqu'ils observaient l'objet et les « nains noirs », depuis le contrebas de la route qui plus est).

La vacuité du reproche de P. Gross est patente puisqu'il n'y a jamais eu de volonté de « reconstitution » de notre part. Si nous avions voulu faire une reconstitution sur la photo 3, nous aurions logiquement utilisé une silhouette noire en carton (ou un enfant) de 1,10 m de haut !

Contrairement à ce que P. Gross s'acharne à faire croire, le but de la photo 3 était, ainsi que dit et redit, de montrer l'aspect « nabot » d'un banal Homo sapiens derrière cette haie et d'illustrer une difficulté perceptive sur le site d'observation dans l'estimation de l'écart séparant une silhouette noire mal identifiée de la haie en question. (Il est quasi impossible de définir sur le terrain si cet écart est de 10, 15 ou 20 mètres par exemple : or, Poher se fonde en particulier sur l'assertion que l'objet et les êtres n'étaient pas à plus de 8-10 mètres de la haie pour « réfuter » l'hypothèse d'un hélicoptère et de ses passagers.) Il n'y a donc aucune erreur de méthodologie, pas plus ici qu'ailleurs. En revanche, le GEPAN et Patrick Gross ont eux commis de réelles erreurs de méthodologie, comme l'ont démontré une nouvelle fois Cortex et Marcassite dans les posts précédents.

IV) « "L'expérimentateur s'est d'abord placé à une trentaine de mètres de la route, comme rapporté par Claude Poher, ..." « Ceci suffit à ruiner l'affirmation de ne pas avoir eu ces données, ainsi que l'affirmation qu'elles étaient inutilisables. »

Ces données étaient bien inutilisables pour placer précisément quoi que ce soit ainsi que l'a confirmé, à son corps défendant, P. Gross lui-même en réalisant un plan erroné de 12 mètres à partir des données GEPAN. Sur le terrain, avec en plus les éléments contradictoires fournis par C. Poher sur la distance à la haie, on pouvait seulement se placer en pratique dans une zone assez vague, ce que nous avons fait (Gross nous le reproche). Cet emplacement très approximatif, nous l'avons signalé sur la photo 12 de la page du Cnegu (voir plus bas). Notre but n'étant pas de faire une illusoire reconstitution mais une petite expérience de perception visuelle, je me suis donc ensuite placé à un endroit d'où, à travers une trouée dans la végétation, l'on pouvait me voir sur une photo, ce qui paraît logique, sauf manifestement à P. Gross.

V/ « David Rossoni indique donc lui-même qu'il savait parfaitement au moment de la visite que ni les personnages allégués ni l'objet allégué n'étaient pas à 50 mètres des témoins mais « à 90 mètres environ » »

Sur la photo en question, il est indiqué en légende que la distance de 50 m est celle de la haie (mesurée depuis la route), pas celle du personnage. (Eric Maillot a complété la légende dans la page web en question pour ne laisser place à aucune ambiguïté sur ce point. Dont acte.)

Concernant le personnage lui-même, nous n'avions pas avec nous d'instruments pour mesurer sa distance précise au photographe, donc nous ne l'avons pas indiquée (P. Gross le sait parfaitement puisque E. Maillot le lui a expliqué dans un mail privé). C'est simple la vie parfois... En 2004, nous estimions cependant sur site qu'elle était cohérente avec la distance donnée par Poher. En 2008, nous sommes désormais en mesure de le prouver, sur le propre fond de plan à l'échelle de P. Gross (réalisé grâce à Google Earth) :



En bleu : distance du photographe (point bleu) à la haie => 50 m. En jaune : distance du photographe à la silhouette humaine (située 10 à 15 m derrière la haie) => inférieure ou égale à 90 m (photo n° 3), conforme donc aux chiffres fournis alors par Poher. Ceci n'empêche pas Gross de s'écrier, avec son honnêteté intellectuelle habituelle : « Et bien, comme on le voit, la distance entre l'appareil photo et l'occupant est AU MINIMUM DE 100 METRES » et de surenchérir dans l'outrance : « Il pourrait donc bien y avoir une distance minimale de 110 mètres par exemple entre le photographe et le personnage représentant l'occupant d'OVNI supposé » (<http://www.ufologie.net/ufology/cussac-01f.htm>).

VI) « David Rossoni déclare donc - admettant donc que ce n'est pas le bon emplacement - que si la photo sur laquelle le lecteur est sensé constater que la distance de 50 mètres (fausse, comme je l'ai prouvé) ne permet pas de voir de détails du personnage »

Les auteurs ont d'autant plus de facilité à admettre que ce n'est pas le « bon emplacement » qu'ils ont indiqué en toutes lettres, sur la photo 12 donc de cette même page du Cnegu, le « site approximatif de l'ovni » allégué ! (voir ci-dessous) Patrick Gross, qui n'en est plus à une manipulation près, a sciemment occulté l'existence de cette photo 12 pour tenter de faire croire que nous avons réalisé une « reconstitution » fautive sur la photo 3 ! Chacun appréciera cette pratique d'illusionniste et sa vision très sélective des données. La 12e vue montre clairement que nous n'avons nullement cherché à situer (comme le GEPAN ou P. Gross) métriquement l'ovni ou les êtres (pas même les témoins !) par rapport à la haie ou la route.



Photo 12

Patrick Gross termine sur un énième petit mensonge habile qui va certainement lui permettre de pondre prochainement une nouvelle page de critiques infondées à notre égard : il me fait dire que la photo ne permet pas de voir de détails du personnage. N'ayant rien dit de tel dans le post d'Ufo-Logic du 23/04 qu'il critique, je suppose qu'il détourne à présent une note en bas de la page web du Cnegu où nous remarquons simplement, d'après ce qui nous est apparu sur le terrain (et pas sur la photo !), que « très peu de détails sont perceptibles à 50 m (alors à 70 ou 80 m...) mais nos yeux ne sont pas aussi performants que ceux d'enfants ». Les enquêteurs du Gepan, après s'être rendus sur le site, ont également exprimé leurs doutes sur le fait que les témoins aient pu distinguer beaucoup de détails à 80 m à travers la haie ; constat que ne conteste pas P. Gross (si le GEPAN le dit, ce doit être vrai...).

Je crois donc que nous allons laisser M. Gross continuer à polémiquer tout seul sur ses propres erreurs et agissements lassants de (mauvais) illusionniste...

NB : Les réponses et communications privées que P. Gross nie avoir fait à E. Maillot seront consultables légalement dans quelques décennies (aux archives départementales ou via le SCEAU). Des archivistes s'amuseront alors peut-être à la lecture de ceci : « Comme je connais les procédés dont ces messieurs peuvent user, d'une part je ne leur communique rien du tout en privé, d'autre part, j'engage les lecteurs à ne croire ce que l'on raconte de mes propos uniquement s'ils sont effectivement sur mon site, et à considérer toute soi-disant "communication privée" émanant de moi selon eux comme une imposture ».

Pour finir, laissons Patrick Gross méditer cette citation d'Abraham Lincoln, de portée très générale : « Vous pouvez tromper quelques personnes tout le temps. Vous pouvez tromper tout le monde un certain temps. Mais vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps. »